



ACTUALITÉS HSSE@SSIST



Bulletin de la météo

Contenu de ce numéro :

- La perception des risques
- Cobotique
- Infos d'ici et d'ailleurs
 - Licenciement suite à mise en danger
 - Amiante au Brésil
 - La pause minute...



La perception des risques

« Apport de la psychologie à l'identification des déterminants du risque perçu ».

J'avais acheté ce livre il y a un peu plus d'un an et comme j'en ai toujours en retard... je viens de le terminer.

Je ne peux que vous inciter à le lire. Cet ouvrage est complet et aborde la perception des risques selon des axes qui nous posent souvent problèmes et qui ne sont pas simples à aborder (perception du risque vs genre / origine / impact des médias / au sein de la famille / scientifiques vs profanes /...)

Ce livre, plus universitaire dans son écriture que mes ouvrages habituels, se positionne désormais dans mon TOP 5 au côté de « l'erreur humaine » de James Reason.

Il est à prendre comme une méta-analyse de diverses études sur nos perceptions.

Ayant travaillé pendant de nombreuses années en contexte international, il montre clairement les limites des approches « copier-coller » en prévention, entre autres. ([un extrait](#))

Faites le vous offrir pour les fêtes de fin d'année!

Prévention dans le domaine de la robotique collaborative à l'international

Il y a deux mois, je vous transmettais les références du guide de prévention sur la robotisation collaborative.

Ce domaine avance à grand pas et Eurogip – [lien](#) - nous livre un état des lieux international sur le sujet. Fort intéressant car nous avons peu d'occasion de prendre de la hauteur sur ce sujet encore très récent.

Je reste convaincu que nous avons à trouver des axes de prévention sur cette nouvelle forme de travail.

D'ailleurs, la cobotique est-ce de la prévention ? Ou ne serait-ce pas plutôt assimilable à la compensation d'un « handicap » en lien avec un nouveau référentiel d'exigences de travail auquel l'Homme normal ne peut prétendre ?

Je suis volontaire à 100% sur ce type de développement, mais il y aura des accidents et des dérives et la fin du travail envisagée dans de nombreux ouvrages est-elle réellement en route ?

@u plaisir d'échanger

Infos d'ici et...d'ailleurs

Licenciement pour mise en danger par le salarié

Tout salarié doit prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles de ses collègues et autres personnes se trouvant en sa présence sur son lieu de travail, et ce, en fonction de sa formation et de ses possibilités (Code du travail, art. L. 4122-1).

La jurisprudence admet que le salarié qui ne veille pas à sa propre sécurité puisse faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement. La Cour de cassation vient de rappeler ce principe dans un récent arrêt, rappelant qu'il incombe à un salarié, qui plus est aux caristes conduisant des chariots élévateurs, de par le règlement intérieur, l'obligation de prendre soin de sa sécurité et de sa santé, mais aussi de celle des autres personnes qui pourraient être concernées du fait de ses actes ou manquements. Un salarié licencié contestait avoir mis en danger sa sécurité et celle de ses collègues, et exposait avoir été victime d'un malaise, lequel ne pouvait lui être imputé à faute.

Le salarié, dans ce cas, n'avait pas été licencié en raison de son état de santé mais pour avoir continué à travailler sachant qu'il n'était pas en état de le faire et en faisant courir des risques à ses collègues. La faute commise par le salarié constitue bien un motif réel et sérieux de licenciement.

Cass. Soc. n°16-18.836 du 12 octobre 2017

Amiante - On a pas tout vu !

30 novembre 2017 - Brésil : la Cour suprême interdit la production d'amiante. Le lendemain de l'annonce par Eternit de la suspension des produits à base d'amiante à partir de 2019, la Cour suprême fédérale du Brésil a décidé, le 29 novembre, d'interdire l'extraction, la commercialisation et la distribution de l'amiante (variété chrysotile) dans tout le pays. La décision a été prise par 7 voix contre 2. La Cour suprême a rejeté les arguments de l'organisation CNTA / CNTI (Comitão Nacional dos Trabalhadores do Amianto / Centro Nacional de Trabalhadores na Industria), une coalition de syndicats pro-amiante. –source ETUI -

Savoir s'arrêter pour rester performant

Deux chercheurs grenoblois viennent de publier une étude sur les pauses au travail. Leur conclusion : pour bien récupérer, il ne faut pas consulter ses mails ou ses SMS mais laisser "errer" son mental.

Une minute (2 à 3 fois /heure) c'est le temps nécessaire pour garder un haut niveau de concentration et de performance sur le long terme ([à lire ou écouter](#))

"L'indépendance est un statut, l'impartialité une vertu"

Robert Badinter

LA SECURITE DES AUTRES COMMENCE LA OU MON
COMPORTEMENT A RISQUE S'ARRETE.